

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE539

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

A l'alinéa 30, après le mot :

« locatives, »,

insérer les mots :

« l'organisation des acteurs qui y contribuent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le PDALHPD définissent les mesures relatives à la coordination entre les acteurs contribuant à la prévention des expulsions locatives.